

MISE EN REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX



Vu le rapport du Directeur Général des Services Techniques, en date du 19 mai 2006,

Vu le rapport du Directeur Général des Services, en date du 19 mai 2006, émettant un avis conforme,

Je propose au Conseil Municipal :

- ✓ D'accepter la mise en réforme des véhicules récapitulés en annexe,
- ✓ De proposer ces véhicules à la vente aux enchères publiques, à l'exception du véhicule volé et du véhicule non roulant de la Marine de Caprone .

Le Maire

Joëlle CECCALINI RAYNAUD
Député des Hauts-de-Seine

MISE EN REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

==

Le Dossier de Consultation d'Entreprises visant au renouvellement par tranches du parc automobile de la Ville, a été adopté par délibération n° 2436 du 3 février 2005.

Le rapport du Directeur Général des Services Techniques, en date du 19 mai 2006, indique qu'il y a lieu de mettre à la réforme les véhicules municipaux concernés par la tranche 2006 à l'exception du véhicule volé et du véhicule non roulant de la Marine de Caprone cédé gracieusement contre son enlèvement.

En conséquence, je propose au maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- ✓ Accepter la mise en réforme des véhicules municipaux récapitulés en annexe
- ✓ Proposer ces véhicules à la vente aux enchères publiques à l'exception du véhicule volé et du véhicule non roulant de la Marine de Caprone

Fait, le 2 mai 2006

Le Directeur Général des Services


C. OLLIVIER

MISE EN REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES

Pour gérer au mieux le parc automobile de la Ville de Puteaux, il a été convenu d'en soustraire les véhicules vétustes et trop coûteux en réparations. Ce rajeunissement a été planifié, par tranches, sur trois exercices comptables (délibération n° 2436 du 3 février 2005).

Aujourd'hui, il est proposé la mise en réforme des véhicules concernés par la tranche 2006. Après mise en réforme, ils seront vendus aux enchères publiques, à l'exception du véhicule volé. Le véhicule Piaggio Porter de la Marine de Caprone, non roulant depuis un an, sera cédé gracieusement contre son enlèvement.

L'inventaire du patrimoine de la Ville de Puteaux sera mis à jour par l'enregistrement de la réforme de ces véhicules.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ D'accepter la mise en réforme des véhicules récapitulés en annexe,
- ✓ De proposer ces véhicules à la vente aux enchères publiques, à l'exception du véhicule volé et du véhicule non roulant de la Marine de Caprone.

Fait, le 19 mai 2006

Le Directeur Général des
Services Techniques



N. DORESSAMY

REFORMES ET ACHATS VEHICULES PREVUS SUR MARCHÉ 2006

VEHICULES A REFORMER	TYPE DE VEHICULE	PMEC	ETAT VEHICULE	AVIS DU GARAGE	N° PATRIMOINE	SERVICE	AVIS MADAME LE MAIRE
4894 PF 92	Renault 5 essence	04/09/1986	mécanique fatiguée carrosserie abimée	pannes fréquentes et cout réparation important	199500062	BATIMENTS	
5190 GA 2B	Piaggio Porter essence	10/07/1992	mécanique fatiguée carrosserie abimée	coût réparation > valeur vénaie	199500070	CAPRONE	
606 ATL 92	Renault Traffic diesel	18/07/1996	mécanique fatiguée carrosserie abimée	cout réparation > valeur vénaie et consommation excessive 18l/100kms	199600934	CTM	
3883 RV 92	Iveco PL diesel	14/06/1988	mécanique fatiguée carrosserie abimée	pannes fréquentes et cout réparation important	199500047	CTM	
607 ATL 92	Renault Traffic diesel	18/07/1996	mécanique fatiguée carrosserie abimée	cout réparation > valeur vénaie et consommation excessive 16l/100kms	199600937	CTM	
177 BHD 92	Peugeot Expert diesel	20/01/1998	mécanique fatiguée carrosserie abimée	cout réparation > valeur vénaie et consommation excessive 16l/100kms	199800119	CTM	
823 WR 92	Peugeot 106 essence	17/01/1992	mécanique fatiguée carrosserie abimée	pannes fréquentes et cout réparation important	1995000123	DEP	
217 AAS 92	Peugeot SV 80 essence	05/01/1995	mécanique fatiguée carrosserie abimée	coût réparation > valeur vénaie	199500021	DEP	
4867 ZC 92	Peugeot SV 80 essence	18/02/1994	mécanique fatiguée carrosserie abimée	coût réparation > valeur vénaie	199500060	ESPACES VERTS	
5393 VX 92	Peugeot 205 essence	23/05/1991	mécanique fatiguée carrosserie abimée	cout réparation > valeur vénaie	199500077	GARAGE MAIRIE/COURRIER	
25 BGC 92	Peugeot 106 électrique	12/01/1996	mécanique fatiguée carrosserie abimée	pannes fréquentes et cout réparation important	199800788	GARAGE VOLTAIRE	
512 YX 92	Peugeot SV 80	06/12/1993	véhicule non roulant	coût réparation > valeur vénaie	199500067	JEUNESSE	
399 AZX 92	Piaggio Porter essence	12/03/1997	mécanique fatiguée carrosserie abimée	coût réparation > valeur vénaie	199700211	NETTOIEMENT	

REFORMES ET ACHATS VEHICULES PREVUS SUR MARCHÉ 2006

VEHICULES A REFORMER	TYPE DE VEHICULE	PMEC	ETAT VEHICULE	AVIS DU GARAGE	N° PATRIMOINE	SERVICE	AVIS MADAME LE MAIRE
17 CNB 92	Piaggio Porter essence	14/09/1999	mécanique fatiguée carrosserie abimée	pannes fréquentes et cout réparation important	20002355	NETTOIEMENT	
172 BHD 92	Peugeot Expert diesel	20/01/1998	mécanique fatiguée carrosserie abimée	cout réparaion > valeur vénaie consommation excessive 19l/100kms	199800029	NETTOIEMENT	
763 ARV 92	Peugeot SV 80	21/05/1996	mécanique fatiguée carrosserie abimée	coût réparation > valeur vénaie	199601080	NETTOIEMENT	
432 AZX 92	Piaggio Porter électrique	12/03/1997	mécanique fatiguée carrosserie abimée	coût réparation > valeur vénaie	199700209	PALAIS CULTURE	
2974 XS 92	Peugeot SV 80	26/11/1992	mécanique fatiguée carrosserie abimée	coût réparation > valeur vénaie	199500034	POLICE MUNICIPALE	
510 YX 92	Peugeot SV 80	06/12/1993	véhicule non roulant	coût réparation > valeur vénaie	199500066	POLICE MUNICIPALE	
309 ZM 92	Peugeot SV 80	23/06/1994	mécanique fatiguée carrosserie abimée	coût réparation > valeur vénaie	199500035	POLICE MUNICIPALE	
362 ALQ 92	C 15 frigorifique	13/11/1995	mécanique fatiguée carrosserie abimée	coût réparation > valeur vénaie	199500045	RESTAURATION	
5276 YV 92	Iveco C 35	04/11/1993	mécanique fatiguée carrosserie abimée	pannes fréquentes et cout réparation important	199500072	RESTAURATION	
895 CEM 92	Peugeot 106 électrique	26/01/2000		Véhicule voié	20001118	VOIRIE	
540 BJQ 92	Peugeot 106 électrique	24/03/1998	mécanique fatiguée carrosserie abimée	cout réparation > valeur vénaie et consommation excessive 16l/100kms	199800299	VOIRIE	

PROJET

LE CONSEIL

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que, pour une saine gestion, il convient de remplacer les véhicules vétustes du parc automobile de la Ville, trop coûteux en réparation,

Vu la délibération n° 2436 du 3 février 2005 adoptant le Dossier de Consultation d'Entreprises relatif à l'acquisition de véhicules dans le cadre du renouvellement par tranches du parc automobile de la Ville,

Vu le rapport du Directeur Général des Services Techniques, en date du 19 mai 2006, qui indique la mise en réforme des véhicules municipaux concernés par la tranche 2006 à l'exception du véhicule volé et du véhicule non roulant de la Marine de Caprone cédé gracieusement contre son enlèvement,

Vu l'état annexé récapitulant les véhicules à remplacer en 2006 et qui sont proposés à la réforme,

Vu le procès verbal de vol d'un véhicule et le dépôt de plainte du 17 décembre 2003 concernant le véhicule Peugeot 106 électrique immatriculé 895 CEM 92 et inventorié sous le numéro 20000118,

Considérant l'avis du garagiste de Ghisonaccia 2B précisant que le Piaggio Porter de la Marine de Caprone, qui est non roulant depuis un an, est économiquement irréparable,

Vu le rapport du Directeur Général des Services, en date du 19 mai 2006,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide la mise en réforme des véhicules récapitulés dans l'état annexé.

ARTICLE 2 : A l'exception de la voiture Peugeot 106 électrique 895 CEM 92 volée, les véhicules affectés aux services municipaux de Puteaux seront vendus aux enchères publiques par l'intermédiaire du commissaire priseur spécialisé dans le domaine de l'automobile : Maître WOWER, à l'Hôtel des Ventes, ZI de la Croix Blanche, 91708 Sainte Geneviève des Bois.

ARTICLE 3 : Ces véhicules seront sortis du parc automobile au fur et à mesure des livraisons des nouveaux véhicules. Ils seront assurés jusqu'à leur remise au commissaire priseur.

ARTICLE 4 : Le Piaggio Porter 5190 GA 2B de la Marine de Caprone, qui est non roulant et irréparable, sera cédé à titre gracieux contre enlèvement, sans carte grise, pour pièces détachées.

ARTICLE 5 : Les recettes seront affectées au résultat de l'exercice 2006, au compte 775, produit des cessions d'immobilisations, pour les véhicules inscrits à l'actif, et au compte 778, autres produits exceptionnels, pour les véhicules non inscrits à l'actif.

ARTICLE 6 : L'inventaire du patrimoine de la Ville de Puteaux sera mis à jour par l'enregistrement de la réforme de ces véhicules.